



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 82256

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'apprentissage. Le Premier ministre a annoncé récemment l'ouverture de la possibilité d'entrer à quatorze ans en apprentissage, dans un véritable parcours de formation. L'annonce récente en faveur de l'apprentissage dès quatorze ans rend plus utile le fait de prévoir un point d'étape entre les trois partenaires du contrat d'apprentissage (apprenti - maître d'apprentissage - parents), au bout d'une année d'apprentissage. Il lui demande si une telle modification peut être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82256

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11940